

éternel de sa vigueur apostolique. Le pontife accusait Dioscore de simonie; et il paraît, d'après un rescrit du roi Athalaric, que son accusation était fondée : mais Boniface s'était rendu coupable du même crime, suivant les rapports d'Anastase le bibliothécaire.

Ensuite le pape ayant assemblé un concile dans la basilique de Saint-Pierre, fit rendre un décret qui lui donnait le pouvoir de désigner son successeur, et il obligea les évêques, par écrit et par serment, à reconnaître en cette qualité le diacre Vigile. Peu de temps après on tint un autre concile, et le décret fut cassé comme contraire aux canons et à la dignité du saint-siège. Le pontife se reconnut coupable de lèse-majesté, usurpateur des droits du souverain, et il jeta sa bulle dans les flammes en présence des évêques et du clergé.

La même année, après le consulat de Lampade et d'Oreste, Étienne, évêque de Larisse, adressa des plaintes au pape sur une nouvelle hérésie dont le nom n'est point parvenu jusqu'à nous : à cette occasion, on tint à Rome un troisième concile, où Théodose, évêque d'Echnice en Thessalie, présenta la requête d'Étienne. On ignore la décision des Pères.

Boniface mourut vers la fin de l'année 531 : ce pape s'était montré pendant son règne très-religieux observateur du culte des anges, et avait fait bâtir une église magnifique en l'honneur de l'archange saint Michel.

## JEAN II, SURNOMMÉ MERCURE,

JUSTINIEN,  
empereur d'Orient.

58<sup>e</sup> PAPE.

CHILDEBERT  
roi de France

Avarice des prêtres. — Élection de Jean Mercure. — Plaintes contre les élections simoniaques. — Décret du roi Athalaric, gravé sur des tables de marbre. — État de l'Église d'Orient. — Justinien envoie de riches présents au pape. — Jean condamne les acémètes. — Il approuve la doctrine anathématisée par Hormisdas. — Il déclare « qu'une des trois personnes de la Trinité a été crucifiée. » — Contradiction des jugements du saint-siège. — Contumeliosus. — Mort de Jean Mercure.

Il existait si peu de bonne foi et de véritable religion dans le clergé de Rome, que pour parvenir au pontificat les prêtres distribuèrent tous leurs trésors en argent; d'autres engageaient leurs palais; quelques-uns, moins scrupuleux encore, faisaient des promesses sur les biens de l'Église. Enfin le saint-siège se trouvant à l'encan, Jean II, surnommé Mercure à cause de son éloquence, paya des sommes énormes à ses compétiteurs, et obtint la tiare pontificale.

La corruption était parvenue à un si haut degré, que les sénateurs vendaient publiquement leurs suffrages; et pour ne point profaner la Divinité, nous dirons que le Saint-Esprit ne dirigeait pas l'élection des papes de cette époque :



car Dieu ne pouvait présider des assemblées où la chaire de saint Pierre était adjugée au plus offrant et dernier enchérisseur.

Jean II fut ordonné le 22 janvier 532 : il était né à Rome, et son père se nommait Projectus. Peu de temps après son intronisation, un défenseur de l'Église écrivit au roi Athalaric, que pendant la vacance du saint-siège les partisans du pontife avaient vendu leurs suffrages pour l'élection, et lui avaient extorqué des promesses sur les biens de l'Église ; enfin, que pour satisfaire à ses engagements, Jean Mercure avait exposé publiquement en vente jusqu'aux vases sacrés.

Afin de remédier à ces abus, le roi écrivit au pape, à tous les patriarches et aux Églises métropolitaines, qu'il voulait qu'on observât un décret du sénat rendu sous le règne de Boniface, et conçu en ces termes : « Ceux qui auront promis » des maisons, des terres ou de l'argent, pour obtenir un » évêché, seront déclarés sacrilèges et simoniaques, leurs » engagements annulés, et nous ordonnons la restitution de » ce qu'ils auront déjà enlevé à l'Église. Il est permis cepen- » dant aux officiers de notre palais de prendre jusqu'à trois » mille sous d'or pour l'expédition des lettres, lorsqu'il s'é- » lèvera un différend dans les élections du pape ; mais les » officiers riches ne pourront rien accepter, parce que ces » largesses sont prises sur le patrimoine des pauvres.

» Dans les élections des patriarches (nom qui était consa- » cré pour les évêques des grandes villes), on pourra prendre » jusqu'à deux mille sous ; et pour les simples évêques, on » distribuera au peuple jusqu'à cinq cents sous d'or. »

Le roi ordonnait ensuite au préfet de Rome de faire gra-

ver cet édit sur des tables de marbre et de les placer à l'entrée du parvis de Saint-Pierre.

Platine affirme que Jean II condamna Anthime, patriarche de Constantinople, qui était tombé dans l'arianisme. De son côté, l'empereur Justinien poursuivait avec une grande rigueur les hérétiques de l'Orient, dont il avait juré la conversion.

Le prince envoya à Rome, Hypace, archevêque d'Ephèse, et Démétrius, évêque de Philippes, afin de consulter le pape sur les propositions émises par Cyrus et Eutoge, députés du monastère des acémètes. Dans la lettre qu'il écrivit au saint-père, il lui témoigne un grand respect, et lui fait savoir que les moines repoussent le dogme « que Jésus-Christ, fils uni- » que de Dieu, né de Marie, est une des personnes de la » Trinité. » Justinien pria le pontife de lui adresser une bulle déclarant qu'il recevait à sa communion tous ceux qui partageaient son sentiment, et qu'il condamnait ceux qui ne s'y conformaient pas. Pour donner plus de poids à sa demande, l'empereur envoyait de riches présents destinés à l'église de Saint-Pierre : un vase d'or, du poids de cinq livres, enrichi de pierreries ; deux calices d'argent, de six livres chacun ; deux autres de quinze livres, et quatre voiles en tissu d'or. Cette libéralité disposa favorablement le clergé de Rome pour Justinien, et le pape condamna les acémètes, sans vouloir même écouter leurs plaintes.

D'après le Père Louis Doucin, la mauvaise foi des moines fut la seule cause de leur condamnation : Jean, indigné de voir des hérétiques se prévaloir du jugement rendu par Hormisdas, approuva sans examen les dogmes que l'empereur



soutenait contre eux, et il déclara très-orthodoxe la même proposition que son prédécesseur avait excommuniée.

Cependant le saint-père avait délibéré plus d'une année, et avait même écrit en Afrique pour s'éclairer des opinions des savants. Ferrand, disciple de saint Fulgence, habile théologien, répondit à la consultation avec toute la subtilité des prêtres de nos jours. Il conclut conformément à la doctrine de son maître et très-favorablement pour l'empereur, qu'on pouvait dire : « Ce n'est pas un de la Trinité qui a » souffert et qui est mort, mais bien une des trois personnes » de la Trinité. »

Le pape lança des anathèmes contre les religieux grecs qui étaient venus à Rome pour défendre leur doctrine, et surtout contre Cyrus, député des moines acémètes : en humiliant ainsi les nestoriens, Jean relevait les acéphales, protégés par l'impératrice, et faisait comprendre aux deux partis ce qu'ils n'oublièrent pas dans la suite, que le saint-siège n'était pas inflexible, et qu'avec de l'or on pouvait obtenir la rétractation d'un premier jugement.

Vers la même époque, Jean reçut des lettres de saint Césaire d'Arles et des autres prélats des Gaules, relativement à Contumeliosus, évêque de Riez, convaincu de crimes énormes par sa propre confession. Le pontife ordonna que cet évêque serait interdit de toutes ses fonctions et enfermé dans un monastère pour faire pénitence le reste de ses jours.

Le pape Jean Mercure mourut le 26 avril 535, après avoir tenu le siège trois ans et quatre mois.

## AGAPET,

JUSTINIEN,  
empereur d'Orient.

59<sup>e</sup> PAPE.

CHILDEBERT,  
roi de France.

Éducation d'Agapet. — Son élection. — Il rétablit la mémoire de l'antipape Dioscore. — Lettre de l'empereur au pape. — Suite de l'affaire de Contumeliosus. — Sentiment d'Agapet sur l'aliénation des biens de l'Église. — Il reconnaît la supériorité des conciles. — Il veut établir des écoles. — Conquêtes de Bélisaire. — Théodat choisit Agapet pour son ambassadeur à Constantinople. — Pauvreté du pape. — Miracles qu'on lui attribue. — Il est reçu avec de grands honneurs. — Il refuse sa communion au patriarche Anthime. — Réflexions sur l'autorité des papes. — Justinien interroge le pontife. — Plaintes des acéphales. — Grossièreté d'Agapet. — Il persuade à l'empereur qu'Anthime est hérétique, et le fait chasser de son siège. — Agapet néglige les affaires de Théodat et trouble le repos des Églises d'Orient. — Mort du pape.

Le prêtre Gordien, père de Rustique Agapet, avait fait élever ce fruit de l'amour conjugal avec le plus grand soin. Il le plaça très-jeune dans le clergé de Rome, où Agapet exerça les premières fonctions de la cléricature dans l'église des martyrs saint Jean et saint Paul; ensuite il fut nommé diacre, puis recteur de la même église : enfin ses grandes vertus le firent juger digne d'occuper la chaire de saint Pierre après la mort de Jean Mercure.

Le clergé et le peuple ayant réuni leurs suffrages en sa